

de mise en vigueur

du 27 janvier 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Les décrets ci-après du 27 octobre 2020 publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 10 novembre 2020, entrent en vigueur le 1er février 2021 :

- a. décret du 27 octobre 2020 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 12'486'000.- pour financer l'extension du Tribunal cantonal (BLV 173.30);
- b. décret du 27 octobre 2020 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 4'900'000.- pour financer les interventions dans le bâtiment existant du Tribunal cantonal (BLV 173.30) ;
- c. décret du 27 octobre 2020 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 3'727'000.- pour financer la construction du parking et du sous-sol de l'extension du Tribunal cantonal (BLV 173.30).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 janvier 2021.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 2 février 2021